



Luxembourg, le 15 octobre 2019

**Concerne : Question parlementaire relative à la visite d'Etat du roi et de la reine des Belges au Luxembourg.**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Messieurs les Ministres respectivement de l'Etat et de la Mobilité et des Travaux publics.

En date du 15 octobre 2019, la visite d'Etat du roi et de la reine des Belges a causé certaines perturbations en gare de Luxembourg et semble-t-il divers retards et incidents sur le réseau ferroviaire luxembourgeois. En effet, le couple royal s'est déplacé au Luxembourg en train.

Selon divers témoignages d'usagers quotidien des transports en commun, différentes voies de circulation des voyageurs étaient bloquées par des barrières en gare centrale de Luxembourg.

Les voyageurs ont été dirigés en groupe par des officiers de police et des agents de sécurité d'une société privée vers la voie de sortie se situant au niveau de la passerelle de Bonnevoie. Le parvis de la gare, qui en est l'entrée principale, était également encerclé de barrières, créant un couloir de libre passage pour le couple royal et sa suite. Afin de gérer le flux de circulation des taxis et autobus, les agents de police, de sécurité ainsi que de la Ville de Luxembourg étaient présents en grand nombre sur le parvis de la gare. Les bus circulant vers le centre-ville, normalement stationnés sur les quais en face de la gare, étaient décalés vers le quai numéro un, quai désormais abandonné pour cause de travaux en chantier. Selon des témoignages directs, un attroupement très dense de voyageurs s'est créé sur ce quai qui accueille à lui seul toute les lignes allant vers le centre et l'aéroport. Ce quai, qui est lui-même en chantier, ne dispose plus d'abri contre la pluie, ni d'un trottoir suffisamment large pour accueillir une telle quantité de personnes. De plus, la fermeture du hall de passage couvert et des voies d'accès à l'extérieur depuis la gare routière vers l'entrée principale de la gare, obligeait les voyageurs de marcher sur la route pour accéder au quai numéro un. Concernant les retards et incidents sur certaines lignes de train dont nous avons été informés, surtout les trains en provenance de Belgique ont fait l'objet de retards majeurs. S'il peut s'agir là d'une simple coïncidence, les retards et incidents étant fréquents sur l'ensemble du réseau ferroviaire luxembourgeois et transfrontalier, néanmoins l'absence d'informations pertinentes quant à ces retards imposant de longs arrêts en pleine voie ou à quai, soulève toutefois certaines interrogations.

Pour cette raison et par rapport aux mesures de sécurité prises en faveur du roi et de la reine de Belgique, nous voudrions vous poser les questions suivantes :

1. Messieurs les Ministres ne sont-ils pas d'avis que les mesures de sécurité prises en faveur du couple royal ont en retour impliqué des mesures d'insécurité à l'encontre des usagers des transports en commun et des voyageurs en gare, pour les raisons de limitation des voies d'accès et de sorties à la gare de Luxembourg susmentionnées, ainsi qu'en ce qui concerne les attroupements sur un espace restreint pour l'attente des bus du centre-ville ?
2. Etant donné que la préparation d'une visite d'Etat se déroule sur une période plus ou moins longue, Messieurs les Ministres ne pensent-ils pas que la mobilité et le droit à la libre circulation des citoyen.ne.s devraient être pris en considération en amont des préparatifs d'une telle visite ?
3. Messieurs les Ministres pensent-ils que de telles mesures limitant l'accès et la libre circulation des usagers à la gare et au parvis de la gare ainsi que les inconvénients infligés aux usagers des transports publics sont favorables à une augmentation de l'attractivité des moyens de transports publics, elle-même indispensable pour le passage souhaité du transport motorisé individuel vers le transport collectif ?

Avec nos salutations respectueuses,



David Wagner

Député



Marc Baum

Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

**Monsieur Marc Hansen**  
**Ministre aux Relations avec le Parlement**  
**Luxembourg**

Luxembourg, le 15 octobre 2019

**Objet : Question parlementaire n° 1337 du 15.10.2019 de Monsieur le Député Marc Baum et de Monsieur le Député David Wagner - Visite d'État du roi et de la reine des Belges au Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

**Fernand Etgen**  
Président de la Chambre des Députés